

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Projet de démolition de la friche de Bellecombe en vue de la construction de la nouvelle gendarmerie et de ses 12 logements – Dépôt des dossiers de demande de subvention.

Séance du 19 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet, à dix-huit heure et quarante minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis au premier étage de la salle des fêtes à Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le cinq juillet deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Joël BERGEOT, Didier BOURGEGIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Claire BILLON-BERTHET pouvoir à Mme Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS pouvoir à Mme Nicole ROSIER, Humbert CRETIER pouvoir à M. George BERMOND, Patrick GENOD pouvoir à M Jacques DRHOVIN, Christine MARTINE pouvoir à M. Gilbert LEMOINE, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M. Didier BOURGEGIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2 Corinne BOYER, Gaëlle FORAY

Secrétaire de séance : Jessie MARIN

Soit : 21 présents et 6 pouvoirs

Suite au Conseil municipal du 27 février dernier qui a entériné le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet national « Recyclage foncier des friches » concernant le projet de démolition de la friche de Bellecombe en vue de la construction de la nouvelle gendarmerie et de ses 12 logements, et suite à la désignation de la commune en tant que lauréat de cet appel à projets, il s'agit de mettre à jour le plan de financement de l'opération au regard des dispositifs de financements actifs et des dernières informations concernant la signature de la convention du fonds friches.

La Commune a été retenue sur la base du projet présenté pour un montant de 500 000 € au titre du Fonds Friches. Les crédits de ce fond émanant des fonds européens, il ne peut se cumuler avec le FEDER. Le projet est par contre éligible à la DSIL « Territoire », la commune étant également lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain », et à la dotation territoriale du Département de l'Ain pour la partie démolition.

En conséquence, le plan de financement actualisé est donc le suivant :

Dépenses	MONTANT HT	MONTANT TTC
A-ACQUISITIONS		
A11- Acquisitions foncières : à décliner en sous-catégories le cas échéant	180 000	216 000
A12- Frais de notaire et frais annexes	3 800	4 560
B-ETUDES		
Etudes pré-opérationnelles (diagnostic amiante partiel 10 000 € + complet 45 000 € + 20 925 € ADIA)	75 925	91 110
C-TRAVAUX		
C1-Travaux de remise en état du foncier		
C12- Travaux de grosses démolitions (yc désamiantage)	846 000	1 015 200
D-INGENIERIE		
D1- Frais de maîtrise d'œuvre (Archi, BE, Bureaux de contrôle) - 12%	101 520	121 824
E-COMMUNICATION		
E1-Communication opérationnelle (Frais de publicité)	5 000	6 000
G-AUTRES DEPENSES		
G1-Provisions pour aléas (5%)	42 300	50 760
G2- Frais financiers (Assurance dommage-ouvrage 1%)	8 460	10 152
G4- Autres. Préciser : Révision des prix (1,5% du montant de travaux)	12 690	15 228
TOTAL DEPENSES	1 275 695	1 530 834
Recettes		
	MONTANT HT	Pourcentage
A-CESSIONS		
A3- Autres cessions dont équipements publics - Mise à disposition gratuite	0	
B- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
B1- Subventions		
B15- Autres subventions publiques Etat - DSIL PVD	400 000	31,36%
B15- Subventions publiques - CD01 - Contractualisation - Dotation territoriale	120 556	9,45%
B15- Fonds européens - Fonds friches	500 000	39,19%
B3- Apport en fonds propres (minimum 20%)	255 139	20,00%
TOTAL RECETTES	1 275 695	100,00%

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Avec 23 voix pour et 4 abstentions de messieurs Georges BERMOND, Joël BERGEOT, Alexandre LALLEMENT et le pouvoir de monsieur Humbert CRETIER :

VALIDE le projet de démolition de la friche de Bellecombe en vue de construire la gendarmerie ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter toute subvention nécessaire au financement du projet ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Philippe EMIN

